

Communauté de Communes Bresse et Saône

50 chemin de la Glaine – 01380 Bâgé-le-Châtel

Extrait du registre des délibérations du Conseil de Communauté

Nombre de délégués

➤ en exercice : 36
➤ présents : 30
➤ votants : 34
➤ abstention :
➤ pour : 34
➤ contre :
➤ blanc :

Date de convocation : 29 novembre 2022

Séance du 5 décembre 2022

L'AN DEUX MILLE VINGT-DEUX, le 5 DÉCEMBRE à 18H30, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Bresse et Saône, légalement convoqué, s'est réuni en session ordinaire sur la commune de Pont-de-Vaux, sous la présidence de Monsieur Guy BILLOUDET.

Etaient présents les délégués suivants :

Communes de	Arbigny	GRAS Daniel
	Asnières/Saône	WILLEMS Jean-Marc
	Bâgé-Dommartin	BERNIGAUD Christian-MERONI Isabelle-DIOCHON Eric-GAUTHERET Marie-Pierre-BESSON Jean-Jacques
	Bâgé-le-Châtel	MALATERRE Jean-Louis
	Boissey	TIRREAU Andrée
	Boz	GIRAUD Alain
	Chavannes/Reyssouze	DOUARD Dominique
	Chevroux	SAVOT Dominique
	Feillens	BILLOUDET Guy-DE CROMBRUGGHE DE LOORINGHE Michel
	Gorrevod	GUILLERMIN Henri
	Manziat	LARDET Denis-BERRY Florence-CATHERIN Christian
	Ozan	PESENTI Marie-Jeanne
	Pont-de-Vaux	BUGAUD Jean-Pierre-DELAY Françoise
	Replonges	VERNOUX Bertrand-ROBIN Pascale-GAULIN Christian-PACCAUD Christine
	Reyssouze	
	Saint-André-de-Bâgé	BAUCHEREL Didier
	Saint-Bénigne	UNIA Emily-VILARD Philippe
	Saint-Etienne/Reyssouze	
	Sermoyer	PANCHOT Huguette
	Vésines	JULLIN Gilbert

Etaient excusés les délégués suivants :

Madame Victoria POLI

Monsieur Christian FAVRE a donné pouvoir à Monsieur Guy BILLOUDET pour voter en son nom.

Monsieur Freddy BEREZYAT a donné pouvoir à Monsieur Henri GUILLERMIN pour voter en son nom.

Monsieur Raphaël MONTERRAT a donné pouvoir à Madame Pascale ROBIN pour voter en son nom.

Madame Agnès PELUS a donné pouvoir à Madame Marie-Jeanne PESENTI pour voter en son nom.

Monsieur Philippe PLENARD est suppléé par Monsieur Didier BAUCHEREL

Monsieur Jean-Pierre MARGUIN

Madame Isabelle MERONI a été désignée secrétaire de séance.

OBJET : Décision modificative n° 6 du budget Principal.

Par délibération en date du 14 novembre 2022, dans le cadre des 72 heures de Pont-de-Vaux, le conseil communautaire a approuvé le versement d'un concours financier à la commune de Pont-de-Vaux à hauteur de 50% de la dépense engagée pour les frais de mise en état du terrain sur lequel se déroule la manifestation, ces travaux s'élevant à 40 000 €, soit un concours de 20 000 €.

Ce soutien s'ajoute aux subventions de fonctionnement sur le chapitre 65 sur lequel n'était pas prévu initialement cette dépense.

Des crédits ont été affectés au compte 022 « dépenses imprévues de fonctionnement » permettant d'abonder le compte 6573 « subventions de fonctionnement versées aux organismes publics ».

Les mouvements suivants sont donc à prévoir :

.../...

Envoyé en préfecture le 08/12/2022

Reçu en préfecture le 08/12/2022

Publié le 08/12/2022

ID : 001-200071371-20221205-05122022_192-BF

- 20 000 €, compte 022 « dépenses imprévues de fonctionnement », dépenses, section de fonctionnement
+ 20 000 €, compte 6573 « subventions de fonctionnement versées aux organismes publics », dépenses, section de fonctionnement

Vu le budget Principal 2022

Vu les crédits pouvant être affectés,

Le Conseil, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

ADOpte la décision modificative n° 6 du budget Principal telle que détaillée ci-dessus.

Cette décision peut faire l'objet d'un recours dans un délai de deux mois à compter de sa notification devant le tribunal administratif de Lyon.

Fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus.

Pour copie conforme,

Le Président,

